

Que fait on pendant Une hospitalisation ?

Pendant l'hospitalisation, l'équipe pluridisciplinaire réfléchit à un projet individualisé pour l'enfant, en accord avec l'entourage. Ce dernier prévoit :

- des consultations médicales, des entretiens familiaux avec le médecin et les soignants,
- des traitements médicamenteux,
- un suivi par l'assistante du service sociale de l'unité,
- des suivis individuels par une psychologue, psychomotricienne, orthophoniste,
- des activités de médiations thérapeutiques,
- un avis somatique auprès d'un médecin du Centre Hospitalier du Rouvray (CHR),
- un temps de scolarité sur l'unité d'enseignement spécialisée au sein du CHR.

L'équipe pluridisciplinaire

Chargée de l'élaboration du projet thérapeutique individualisé, l'équipe comprend :

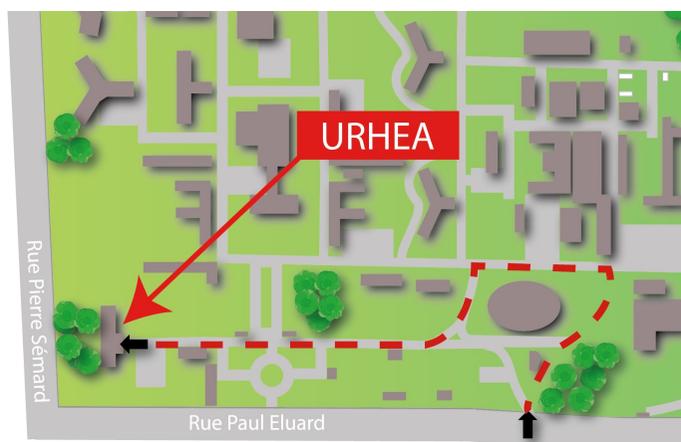
- 1 pédopsychiatre,
- 1 ou 2 internes,
- 2 externes,
- 1 cadre de santé paramédical,
- 1 secrétaire,
- 22 soignants dont 12 infirmières,
- 4 éducateurs spécialisés,
- 5 aides-soignants,
- 5 agents de bio-nettoyage,
- 1 psychologue,
- 1 assistante du service sociale,
- 1 psychomotricienne,
- 1 orthophoniste,
- 1 institutrice spécialisée.

INFORMATIONS :

Renseignements

Centre Hospitalier du Rouvray
Unité régionale d'hospitalisation
pour enfants et adolescents
4, Rue Paul Eluard - BP 45
76301 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN
Tél. : **02 32 95 11 38**
Fax : 02 32 95 11 36
Secrétariat : **02 32 95 11 37**

Horaires d'ouverture du secrétariat :
De 8h à 16h
Du lundi au vendredi.



Pour vous orienter au sein de l'établissement, vous pouvez vous adresser aux agents de l'accueil situés à l'entrée principale. Ils vous indiqueront l'emplacement de l'unité recherchée.

Centre Hospitalier du Rouvray -
Notre réf. : B/D4S/48/A



Unité régionale d'hospitalisation Pour enfants et adolescents

- Unité d'hospitalisation 24h/24 •
- Projet individualisé pour chaque enfant •



4, Rue Paul Eluard - 76300 Sotteville-lès-Rouen
02 32 95 12 34 - www.ch-lerouvray.fr

Métropole Rouen Normandie

Quel est cet hôpital ?

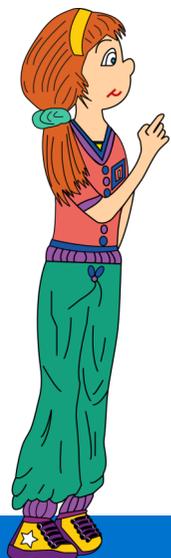
Le Centre Hospitalier du Rouvray est un **établissement public de santé** spécialisée dans la lutte contre les maladies mentales touchant les adultes et les enfants.

L'**Unité Régionale d'Hospitalisation psychiatrique pour enfants et adolescents** (URHEA) ou Unité Arthur Rimbaud, est située au Centre Hospitalier du Rouvray. Elle dépend du **pôle enfants et adolescents** composé de 3 secteurs infanto-juvénile et d'un secteur adolescents.

Qu'est-ce que l'unité Arthur Rimbaud?

Dotée d'une **mission régionale**, l'URHEA couvre les départements de la **Seine-Maritime et de l'Eure**. C'est une **unité d'hospitalisation temps plein** ouverte 7jours/7, toute l'année. Elle est composée de **dix lits**.

Elle a pour objectif de réaliser une **évaluation psychopathologique, somatique et sociale de l'enfant et/ou adolescent et de sa famille**. Après un temps d'observation de l'enfant, le soin sera intégré dans un **projet thérapeutique précis, individualisé et élaboré en collaboration avec les familles et les partenaires médico-sociaux**.



L'URHEA est elle dédiée à tous les enfants et adolescents ?

L'URHEA **prend en charge** les enfants et adolescents en **situation de crises aiguës** liée à des pathologies psychiatriques inaugurales ou survenant sur des troubles graves de la personnalité plus anciens avec ou sans élément déficitaire.

Les hospitalisations peuvent être prévues également à titre préventif des crises, d'ajustement de traitement, d'évaluation et de diagnostic.

Elle accueille des enfants et adolescents âgés de **0 à 16 ans**.

Les patients de moins de **14 ans sont accueillis en priorité**. Les patients âgés de **14 à 16 ans** n'ayant pu être accueillis sur l'unité et hospitalisés en **service adultes** peuvent être pris en charge par **l'équipe de l'Unité Mobile pour les adolescents hospitalisés**.



Comment est-on hospitalisé ?

Une présentation de l'enfant est réalisée (synthèse, courrier, etc...) par les équipes. Ce sont le plus souvent les **CMP, CMPP, HDJ**⁽¹⁾ enfants et adolescents, médecins du médico-social (IME, ITEP, SESSAD)⁽²⁾.

Suite à cette demande, un entretien de pré-admission est programmé avec le médecin de l'unité. Doivent être présent :

- l'enfant,
- les parents (ou représentants légaux),
- l'équipe de la structure suivant l'enfant.

Lors de ce 1^{er} contact, le médecin évalue la nécessité d'une hospitalisation.

L'hospitalisation est alors programmée sur décision médicale, en accord avec l'enfant (si possible), les parents et les partenaires du soin.

En fonction de l'urgence et/ou des places disponibles, l'enfant est, soit admis à la suite de l'entretien ou à distance de ce dernier.

⁽¹⁾ CMP : centre médico - psychologique
CMPP : centre médico psycho - pédagogique
HDJ : hôpital de jour

⁽²⁾ IME : institut médico - éducatif
TEP : institut thérapeutique éducatif pédagogique
SESSAD : service d'éducation spéciale et de soin à domicile

